GERMIVOIRE

www.germ-ivoire.net

Revue scientifique de littérature, des langues et des sciences sociales

ISSN: 2411-6750

Université Félix Houphouët Boigny



www.germ-ivoire.net

REVUE SCIENTIFIQUE DE LITTERATURE
DES LANGUES ET DES SCIENCES SOCIALES



25/2026 (Juin)

INDEXATION:

HAL (https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/166880)

Fatcat (https://fatcat.wiki/container/qq5brdiztnatfkcb3ce5kxaypi)

Mirabel (https://reseau-mirabel.info/revue/15265/Germivoire)

ROAD (https://road.issn.org/)

Impact Factor 5.021

Directeur de publication :

Paul N'GUESSAN-BÉCHIÉ
Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody

Éditeur:

Djama Ignace ALLABA
Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody

Comité de Rédaction:

Brahima DIABY (Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody)

Ahiba Alphonse BOUA (Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody)

Djama Ignace ALLABA (Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody)

Aimé KAHA (Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody)

Comité scientifique de Germivoire

Prof. Dr. Dr. Dr. h.c. Ernest W.B. HESS-LUETTICH
Stellenbosch University Private Bag X1

Dr Gerd Ulrich BAUER
Universität Bayreuth

Prof. Stephan MÜHR
University of Pretoria

Prof. Dakha DEME
Université Cheikh Anta Diop - Dakar

Prof. Aimé KOUASSI
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

Prof. Paul N'GUESSAN-BECHIE
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

Prof. Kasimi DJIMAN
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

Prof Kra Raymond YAO
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

Prof Daouda COULIBALY
Université Alassane Ouattara (Bouaké)

TABLE DES MATIÈRES

Editorial ……..… 6

ALLEMAND

ZUR ILLOKUTIONSANALYSE VON ETLICHEN SPRICHWÖRTERN AUS DEN VON ANGELA MERKEL IN UNTERSCHIEDLICHEN KONTEXTEN GEHALTENEN REDEN
KOFFI Kouadio / N'DRI Fidèle Boris Kouakou / N'DRI Parfait Kouassi ……..….. 7 – 18

LETTRES (LITTÉRATURE / LANGUE)

PROLÉGOMÈNES À UNE ANALYSE STYLISTIQUE DES PASSIONS PAR LE THYMIQUE
KOUAMÉ N'dah Amenan Marina / Ernest AKPANGNI ……..…… 19 – 34

LES STIGMATES DU SURRÉALISME ET DE L'ORALITÉ DANS LA POÉSIE DE B. ZADI ZAOUROU : DE *FER DE LANCE* À *GUEULE-TEMPÊTE*
Julien TAHA / Gohi Jonas TA BI ……..…… 35 – 53

PHILOSOPHIE

LE MÉTABOLISME ET LA QUESTION DU VIVANT
Konan Casimir BOUSSOU / Edoukou Félicite KOUADIO ……..….... 54 – 65

SOCIOLOGIE

QUAND LE CORPS DEVIENT MONNAIE : LE SEXE COMME MODALITE DE REMBOURSEMENT AU CREDIT INFORMEL *AGBATELLE* EN MILIEU RURAL A GOGOUNOU AU NORD BENIN
Dramane OROU DIKO / Abdoulaye BENON MONRA …..…….... 66 – 80

LA PROBLEMATIQUE DE L'ACCESSIBILITE DES POPULATIONS AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES : EXEMPLE DU PALAIS DES SPORTS DE TREICHVILLE ET DU COMPLEXE-AGORA DE KOUMASSI A ABIDJAN (COTE D'IVOIRE)
Aly Balé SANOGO / Nabonténin Mohamed SILUE ……..……..……...… 81 – 99

JEUNESSE ET DETERMINANTS SOCIAUX DE LA PROLIFERATION DES ESPACES DE CONSOMMATIONS D'ALCOOLS PROHIBES A BOUAKE : CAS DES *GBELEDROMES*
TUO Foungnigué Dieudonné / SORO Débégnoun Marcelline / TOURE Irafiala ….. 100 - 119

Éditorial

Bien chers toutes et tous,

nous revoilà ! Á nos retrouvailles semestrielles !! Avec Germivoire, notre Revue vôtre ! Où, de vous à nous et de nous à vous, des échanges sont faits. Dans le cadre scientifique !! Où sciences humaines ou d´autres sciences entrent en communion et exposent des résultats de certaines de leurs quêtes générales ou particulières. Résultats qui seront vus et appréciés, espérons-le, par d´autres personnes intéressées par les sujets traités. Puisque Germivoire est une Revue en ligne/online.

Dans le labour de ce cadre ou périmètre cultivable á diverses couches, les récoltes semestrielles présentes se sont révélées variables de saveurs. Et la variété des saveurs donnent un bon goût particulier á ce numéro de Germivoire.

Et ce bon goût particulier vient des récoltes mises ensemble des champs aux parcelles différentes (…). Pour s´en faire une idée selon son intérêt à l´instruction, tout esprit curieux pourrait se référer aux différentes étiquettes de ces récoltes dans notre table des matières.

Á vos plaisirs solaires !i!

Brahima Diaby

LA PROBLEMATIQUE DE L'ACCESSIBILITE DES POPULATIONS AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES : exemple du Palais des Sports de Treichville et du Complexe-AGORA de Koumassi à Abidjan (Côte d'Ivoire)

Aly Balé SANOGO
Enseignant chercheur à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), (Abidjan-Côte d'Ivoire) Laboratoire des Sciences du Mouvement Humain et du bien-être
alybale2000@yahoo.fr ; bale.sanogo@injs.edu.ci
/
Nabonténin Mohamed SILUE
Chercheur au Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales (CIRES), Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)
namosilue2077@gmail.com

E-Mail correspondant : siluenamo2077@gmail.com

Résumé : Le choix de ce sujet de recherche est parti du constat selon lequel les populations fréquentent peu et/ou ont faiblement accès aux infrastructures sportives en Côte d'Ivoire. Une telle problématique majeure, ne pouvant passer sous silence, a eu recours à l'observation directe, à la recherche documentaire et à l'enquête auprès d'un échantillon de la population cible. Dans nos investigations qui visent à examiner les principaux déterminants d'inaccessibilité des populations aux équipements sportifs, nous sommes advenus à un certain nombre de résultats : le mode de gestion (opaque) des infrastructures sportives limite l'accès des populations à ces équipements. Par ailleurs, la distance à parcourir avant d'y accéder démotive une bonne tranche de la population. Aussi, la politique sportive adoptée est-elle peu incitative pour fréquenter régulièrement les infrastructures sportives en Côte d'ivoire. Ce qui interpelle l'ensemble des ivoiriens et au premier rang les universitaires sur l'invention de nouveaux schémas incitatifs de pratique sportive qui rendent compte profondément de l'importance (ou de l'utilité) de cette activité dans la vie de chaque ivoirien (en tant que potentiel sportif)) ; car à la vérité son état de santé en dépend fortement.

Mots-clés : problématique, accessibilité, populations, infrastructures sportives, Côte d'Ivoire.

Abstract: The choice of this research topic stemmed from the observation that people in Ivory Coast rarely use and/or have limited access to sports facilities. Such a major issue, which cannot be ignored, led to the use of direct observation, documentary research, and a survey of a sample of the target population. In our investigations, which aim to examine the main determinants of the population's inaccessibility to sports facilities, we arrived at a number of results: the (opaque) management mode of sports facilities limits people's access to these facilities. Moreover, the distance to be covered before accessing it demotivates a significant portion of the population. Likewise, the sports policy adopted is not very encouraging for regularly attending sports facilities in Côte d'Ivoire. This raises concerns among all Ivorians, and primarily among university students, regarding the creation of new incentive schemes for sporting activity that deeply reflect the importance (or usefulness) of this activity in the life of every Ivorian (as a potential athlete); for, in truth, their state of health depends greatly on it.

Keywords: issues, accessibility, populations, sports infrastructures, Ivory Coast.

Introduction

Les infrastructures sportives apparaissent de nos jours comme un moteur de développement des sports et une clé de promotion du sport dans le monde. Par analogie, l'accessibilité de la population aux équipements sportifs apparait comme un moyen de développement du sport et de promotion de la pratique sportive. C'est pourquoi, l'accessibilité aux équipements sportifs fait l'objet d'études de plusieurs auteurs français comme Vigneau et Vaudchamp, L'étude réalisée par Vigneau (2015) porte sur l'évolution de politiques publiques et le rôle des différents acteurs (publics, privés et associatifs) au regard de l'objectif d'adéquation de l'offre d'équipements sportifs à la demande sociale. Quant à celle menée par Vaudchamp (2015), elle montre aux acteurs du monde sportif et au pouvoir public héraultais que le sport et l'accessibilité aux équipements sportifs s'avèrent d'une importance capitale. A la suite de ces auteurs, des études ont été menées en Afrique. En Algérie, Laredj et Merideche (2019), dans leur étude, traitent de la notion d'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux établissements recevant du public notamment les équipements sportifs. Au Mali, l'étude de Maïga (2010) stipule que les infrastructures sportives gérées par les collectivités locales sont plus accessibles aux populations que celles de l'Etat. En effet, dans son étude à Bamako, 90% des personnes enquêtées soutiennent que les populations fréquentent plus les infrastructures sportives gérées par les communes que celles gérées par l'Etat. Ce qui témoigne bien de l'utilité et de l'importance de ces infrastructures sportives. En fait, tout comme les autres pays du monde, les infrastructures sportives occupent une place importante dans le développement et la pratique du sport en Côte d'Ivoire. Dans ce pays, le sport est d'envergure nationale et fait partie intégrante de la politique publique. Cela s'illustre bien par la présence d'un Ministère dédié à la promotion des sports et du développement de l'économie sportive. Ce Ministère est chargé de la mise en œuvre et du suivi d'une politique du gouvernement en matière de sports. Il a l'initiative et la responsabilité de promouvoir la pratique des sports, surtout dans sa nouvelle politique qui s'accentue sur la promotion des sports de masse et des sports pour tous à travers la construction d'infrastructures sportives ; ayant pour objectif d'amener plus de 50% de la population à la pratique régulière d'activité sportive. Toutefois ces équipements sont les fruits du pouvoir public qui en est le principal constructeur et qui met en place la politique sportive nationale de gestion des infrastructures sportives à travers l'Office National des Sports (ONS). Malgré cette politique de construction et de gestion, nos constats montrent que les infrastructures sportives ne sont pas convenablement fréquentées par les populations pour un certain nombre de raisons que nous cherchons à explorer dans cette étude. Pour la petite histoire,

il faut savoir que les infrastructures sportives dans les différentes communes de Côte d'Ivoire, construites depuis 1960 à l'occasion de la commémoration de l'indépendance, favorisaient dans les débuts de leurs existences, l'accès libre des populations pour une pratique régulière des activités physiques et sportives. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. De nos jours, les choses ont changé et les gestionnaires de ces infrastructures sportives se sont détournés de cette première mission. À l'opposé, nous constatons plutôt que ces infrastructures sont utilisées à des fins commerciales, politiques, culturelles et religieuses. De telles réalités limitent naturellement l'accessibilité de la population à ces équipements sportifs et donc vont à l'encontre d'une pratique régulière des activités physiques et sportives. Par conséquent, les personnes qui veulent pratiquer le sport se retrouvent aux alentours desdites infrastructures, ou en bordure des routes et même sur les routes. Ce qui malheureusement engendre parfois des accidents de circulation dont celui survenu le 23 mai 2020 à Cocody Angré, causant la mort simultanée de trois membres d'une même famille dont la spécialiste en néphrologie au CHU de Yopougon : M^{me} Adonis-Koffi, professeure de pédiatrie (RTI info, 2020, sous presse). De telles situations alarmantes mettent à nu la problématique majeure de l'accessibilité des populations aux infrastructures sportives. Ainsi, partant du fait qu'il existe des facteurs explicatifs de l'inaccessibilité des populations aux infrastructures sportives, nous déclinons les présomptions suivantes : (1) l'inaccessibilité des populations aux infrastructures sportives s'explique par le mode de gestion de celles-ci ; (2) la distance qui sépare les populations de ces infrastructures justifie leur faible fréquentation ; (3) l'inaccessibilité des populations aux infrastructures sportives dépend de la politique sportive mise en place. En réalité, le mode de gestion intervient significativement dans l'usage des infrastructures sportives comme le soulignent si bien Pichot, Pierre et Mischeler (2014) dans une étude intitulée « La gestion des incertitudes dans les bases de plein air et de loisirs ». Dans cette étude, ils cherchent à identifier les différentes formes d'aléas qui rythment le quotidien des gestionnaires en montrant que la diversité des publics accueillis et la variabilité de leurs motivations complexifient toutes formes de programmation des activités. Ce qui impose aux acteurs de base des stratégies d'adaptation permanentes. Pour rendre compte de la distance, Akoueté (2012) mène une étude portant sur « La décentralisation et les politiques sportives locales au Benin ». Dans cette étude il démontre que l'organisation sportive centralisée de l'Etat privilégie les équipements voués au sport de performance et à la représentation nationale au détriment des équipements destinés au sport pour tous. Il soutient également que le déficit en équipements sportifs et l'inégalité de leur répartition territoriale tiennent à deux raisons principales dont la gestion de l'espace territorial par l'État et à la relative impuissance des communes à maîtriser leur sol. Par ailleurs, Bouttet (2019) dans son étude

intitulée « Inclure et discriminer : la paradoxale mise en accessibilité des équipements sportifs » vise à appréhender la lente mise en accessibilité des équipements sportifs en s'attardant sur le rôle des acteurs associatifs. Il indique dans son étude que les acteurs associatifs peuvent jouer le rôle d'entrepreneurs et légitimer l'organisation de territoires sportifs discriminants en acceptant l'organisation d'une accessibilité partielle et planifiée à l'échelle d'un département. En effet, l'analyse des résultats issus des études de ces différents auteurs donne une certaine lisibilité de la qualité de nos présomptions qui rendent compte des facteurs déterminants d'inaccessibilité des populations aux infrastructures sportives. Toutefois, la vérification de ces hypothèses fait référence aux deux principales théories suivantes : la théorie de la politique de construction, et de mode de gestion des équipements sportifs de Akoueté (2012) et la théorie des organisations de de Crozier et de Friedberg (1992). La théorie impulsée par Akoueté (2012) met en relief l'investissement des gouvernants nationaux et locaux dans la construction et la gestion des équipements sportifs afin de permettre une pratique saine et effective des activités sportives par la population, tout en favorisant le développement local et l'aménagement du territoire. Ce qui est palpable lorsque les infrastructures sportives sont à la disposition des populations qui se rencontrent sur ces lieux devenus des greniers de cohésion sociale et de brassage culturel favorable à la paix mais aussi au bien-être physique et moral des populations. Quant à la théorie impulsée par Crozier et Friedberg (1992), elle révèle que toute organisation doit être analysée comme un construit social, une élaboration humaine. Dans ce construit social, l'existence et la transformation sont basées sur des jeux permettant d'intégrer les stratégies de ses participants, puis sur la liberté et la coopération de ces derniers. Ce principe rejoint le concept de système d'action concret qui désigne la manière dont les acteurs régulent leurs relations, les règles qu'ils se donnent pour faire fonctionner l'organisation. Le système d'action renvoie donc à l'idée de stabilité des jeux, de coordination plus ou moins facile des actions et finalement à l'équilibre entre le changement des structures et leur maintien au profit des acteurs concernés.

1-Méthodologie

1.1-Champ géographique des zones d'étude

Abidjan, la capitale économique de Côte d'Ivoire, comptait 10 communes : Abobo, Adjamé, Treichville, Attécoubé, Port-Bouët, Yopougon, Cocody, Koumassi, Marcory et Plateau. Vu l'urbanisation galopante, Abidjan s'est étendue aux trois communes environnantes :

Bingerville, Anyama et Songon ; d'où la dénomination du Grand-Abidjan qui compte de nos jours 13 communes. Le choix de la ville d'Abidjan (dont les communes de Treichville et Koumassi) s'explique non seulement par le grand nombre mais aussi par la notoriété des infrastructures sportives qu'elle régit. Plus précisément, voici comment se présentent les communes de Treichville et de Koumassi par rapport aux autres communes d'Abidjan.



Carte : représentant les 10 communes d'Abidjan dont celles de Treichville et de Koumassi.
Source : image prise sur internet (Google)

1.2-Historique et description de la zone d'étude à Treichville

Au début, la commune de Treichville était représentée par un petit campement de pêcheurs Ébrié et s'appelait Anoumabo. Ce campement ayant grandi a pris la forme d'un village qui fut déplacé au profit du premier quartier important des fonctionnaires indigènes d'Abidjan. Sous le joug colonial, ce quartier emprunta le nom de l'explorateur français Marcel Treich Lapleine et fut baptisé Treichville le 27 Décembre 1934 par le Gouverneur Jean François Reste.

Avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire, Treichville bénéficiait du statut de délégation de la Mairie d'Abidjan. Son administration s'étendait aux anciens quartiers de Marcory, Koumassi, et Port-Bouët. Le délégué était nommé par Monsieur Félix Houphouët-Boigny, Maire d'Abidjan de l'époque. Ainsi, ce sont succédés à la fonction de délégué : Monsieur Bernard Faux de 1956 à 1958, Monsieur André Kouassi-Lenoir de 1958 à 1980. Depuis la loi n°78607 du 09 Janvier 1978 complétée par la loi n°80-1182 du 17 Octobre 1980 portant statut de la ville d'Abidjan, Treichville est une commune de plein exercice. Dès lors, ce sont succédés : Monsieur André Kouassi-Lenoir de 1980 à 1995 et, Monsieur Francois Albert Amichia de 1996 à nos jours. La commune de Treichville compte 106 552 habitants d'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) à la date du 14 décembre 2021. Selon la loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980 portant organisation municipale en Côte d'Ivoire, la commune de Treichville a vu ses limites déterminées comme suit : au Nord par la commune du plateau et la lagune Ebrié, puis à l'Est par la commune de Marcory. La commune de Treichville s'étend sur une superficie de 9 km2 (soit 900 hectares) urbanisée à 100% avec 49 quartiers, 26 avenues et plus de 45 rues. Il convient de retenir que la commune de Treichville fait partie des premières communes à bénéficier de joyaux architecturaux sportifs comme le complexe sportif de Treichville. L'ossature de ce joyau architectural est constituée de la Rotonde (ou Dôme) qui se veut la première grande entité. Celle-ci comprend deux salles de 300 places chacune : l'une pour le judo et l'autre pour l'haltérophilie. Également, cet édifice est doté d'une salle d'entrainement de gymnastique et de plusieurs bureaux de responsables et agents de gestion. Construite en 1978, la Rotonde a été rénovée en 2013. Maintenant, elle offre 5000 places pour les activités sportives, religieuses, politiques et socioculturelles avec une luminosité de 1000 watts. La deuxième entité, qui concerne le terrain de football appelé « Parc des Sports », reçoit généralement les rencontres de football. Avec une capacité de 3400 places, cette infrastructure dispose d'une pelouse synthétique et de quatre vestiaires dont deux à la tribune A et deux autres à la tribune B. La troisième entité se définit à travers les salles annexes composées des Halls 1 et 2, de la salle polyvalente et des terrains annexes extérieurs. Les halls 1 et 2 ont été construits en 2012 à l'occasion de l'Afro-Basket donnant ainsi une capacité de 1000 places au hall 1 et 800 places au hall 2. Quant à la salle polyvalente, elle est dotée de 2500 places construites en 2015 à l'occasion des VIII^{ème} jeux de la francophonie. Les terrains extérieurs sont constitués de 2 terrains de handball, de l'arène de lutte et de l'esplanade. Somme toute, il faut savoir que le complexe sportif de Treichville a pour mitoyen le marché Samsung en venant du pont Félix Houphouët-Boigny, ensuite le CHU de Treichville qui est à 850 mètres via la rue du stade et la gare de Bassam à 450 mètres via le Boulevard Valery Giscard d'Estaing. De par sa situation

géographique, le complexe sportif de Treichville a un accès facile à tous et par tous les moyens de transports Il constitue l'installation sportive la plus utilisée de la commune au regard de sa capacité d'accueil, de la qualité des équipements et de ses conditions favorables d'entrainements, de compétitions et d'organisation d'évènements sportifs et autres.

1.3-Historique et description de la zone d'étude à Koumassi

Située dans la zone d'Abidjan sud et dans l'ile de Petit-Bassam, la commune de Koumassi fait partie des 10 premières communes du district d'Abidjan. Elle s'étend sur une superficie de 874 hectares (soit la portion de 2,4% dudit district) et enregistre une population de 412 282 habitants, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de décembre 2021. Cette commune est limitée au Nord par la commune de Marcory, au Sud par la commune de Port-Bouët, au Sud-Est et Nord-Est par la lagune Ebrié ; faisant d'elle une presqu'ile avec une belle façade lagunaire. Sa proximité du Port Autonome d'Abidjan et de l'Aéroport International Félix Houphouët-Boigny constitue un atout économique important pour la commune de Koumassi qui comprend 14 quartiers. Avec une implantation de 60% de l'habitat sur sa surface, on y trouve l'habitat sur cour dans la zone centrale, et l'habitat en maisons individuelles (ou économiques) dans les quartiers réalisés par des sociétés immobilières comme le quartier résidentiel « Abri 2000 ». Pour ce qui concerne la construction des infrastructures sportives, il convient de retenir ceci : inauguré le 21 décembre 2019 par le Président français Emmanuel Macron, le Complexe-AGORA se trouve bien entendu dans la commune de Koumassi. Sa construction s'inscrit dans le cadre du Plan National du Sport (PNS) 2016-2020 adopte en juin 2017. Ce plan vise la construction d'infrastructures de proximité capables d'encourager la population à la pratique des activités physiques et sportives. Le complexe-AGORA est bâti sur une superficie de 2750 m^2 et comprend des terrains multifonctionnels transformables en aires de scène pour accueillir des concerts ou des pièces théâtrales. Le choix de ce champ d'étude, parmi tant autres, s'explique par le fait qu'il soit accessible à tous et par tous les transports (personnels ou en communs).

1.4-Champ social

Notre étude prend en compte presque toutes les couches sociales. En effet, ce travail consiste à recueillir des informations auprès de notre public cible constitué des autorités locales, administratives et leur population, des responsables d'infrastructures sportives, puis des associations sportives et pratiquants du sport. En réalité, pour que les résultats de notre étude soient valables, il nous faut constituer une population d'enquête appelée « échantillon ». La

population cible de cette étude est composée, bien entendu, des habitants vivant dans les deux communes concernées. Il s'agit naturellement des hommes et des femmes qui pratiquent ou non le sport de toutes les couches sociales. Particulièrement, cette étude s'adresse aux responsables administratifs des localités (les Maires) et des responsables chargés du sport notamment les gestionnaires d'infrastructures sans oublier les associations sportives et toute personne qui pratique ou non le sport. On s'aperçoit implicitement que cette étude a recours à la fois aux procédés d'ordre qualitatif et quantitatif. Dans cette étude mixte, nous avons opté pour la méthode d'échantillonnage probabiliste pour les données quantitatives. Ainsi pour obtenir la taille de notre échantillon, nous avons utilisé la formule de Gauss :

$n = t^2 \times P (1 - P) \times N / t^2 \times P (1 - P) + (N - 1) \times y^2$ avec :

• n : taille de l'échantillon

• N : taille de la population cible (nombre total d'habitants de Treichville et de Koumassi étant estimé à 520 000)

• P : proportion estimée de la population qui représente la caractéristique (50% de la population cible car la prévalence des habitants ayant accès aux infrastructures sportives sur la commune est inconnue)

• t : niveau de confiance (le type du niveau de confiance de 95% sera 1,96)

• y : marge d'erreur (généralement fixée à 5%)

En Application Numérique (AN), nous avons :

$n = 1{,}962 \times 0{,}5 (1 - 0{,}5) \times 520000 / 1{,}962 \times 0{,}5 (1 - 0{,}5) + (520000 - 1) \times 0{,}052$

$n = 384$

Dans cette étude mixte, il est important de rappeler que nous avons eu recours à l'observation directe, à la recherche documentaire puis à l'enquête. Pour collecter les données quantitatives, nous avons utilisé l'enquête de terrain par questionnaire qui a pour outils la fiche questionnaire. Quant à la collecte des données qualitatives, nous avons opté pour l'entretien semi-directif dont l'outil est le guide d'entretien. Pour collecter les données à l'aide de notre entretien semi-directif, nous avons pris contact avec 04 autorités administratives, 04 différents gestionnaires d'infrastructures et 04 responsables d'associations sportives au niveau des communes concernées. Ensuite, nous sommes allés vers les habitants desdites communes pour

leur administrer le questionnaire. Toutefois, la présence des autorités et des responsables précités a été impérative pour le bon déroulement de la collecte de données, surtout que nous avions un certain nombre de questions ouvertes. En ce qui concerne le traitement et le dépouillement des informations recueillies, nous avons opté pour le dépouillement manuel d'une part et d'autre part pour le dépouillement informatique. En ce qui concerne les données du questionnaire, nous avons procédé au dépouillement informatique. Ces données ont été traitées à l'aide de logiciels spécifiques tels que SPHINX Version 5.1.0.7 et IBM SPSS Version 27. Quant aux données de l'entretien semi-directif, nous les avons traitées manuellement à partir d'un dictaphone. S'agissant de l'analyse les données quantitatives, nous avons choisi la méthode descriptive qui permet de traiter plusieurs données simultanément. Ces données ont été analysées sous la base de nos logiciels dans lequel le tri à plat et le tri croisé ont été sollicités. Lesquelles données ont été présentées dans un tableau (à une seule entrée) ou dans une matrice (tableau à double entrées). Ensuite, après les avoir synthétisées, nous avons fait ressortir les grandes tendances qui décrivent notre phénomène. Quant à l'analyse des données qualitatives, nous avons fait usage de l'analyse de contenu. A l'aide d'une grille d'analyse nous avons pu faire ressortir et décrire la particularité des réponses des populations enquêtées. Ceci a permis de mettre en exergue les problèmes encore perceptifs chez les populations concernant la qualité des infrastructures sportives, leur proximité par rapport aux populations et surtout leur politique et/ou mode de gestion.

2- Résultats

2. 1- Mode de gestion et accessibilité des populations aux infrastructures sportives

A travers le tableau suivant, voyons comment la gestion des infrastructures sportives influence leur accès.

Tableau N°1 : de l'accès des populations aux infrastructures sportives (n=408)

	N	%
Oui	185	45,34%
Non	223	54,66%
Total	408	100%

Source : enquête de terrain, 2023

Ce tableau montre que 185 personnes soit (45,34%) de la population enquêtée ont facilement accès aux infrastructures sportives contre 223 personnes soit (54,66%) qui n'en ont pas facilement accès. Ce qui veut dire que la majorité de la population n'a pas accès aux infrastructures sportives. Une telle situation amène à se poser la question de savoir, si les montants à payer ne constituent pas un problème d'accès à ces infrastructures ?

Tableau N°2 : des montants à payer pour avoir accès aux infrastructures sportives (n=284)

	N	%
Moins de 3001 FCFA	125	44,01%
De 3001 à 15000 FCFA	55	19,37%
De 15001 à 25000 FCFA	22	7,75%
Plus de 25000 Fcfa	82	28,87%

Source : enquête de terrain, 2023

Les statistiques du tableau indiquent que pour accéder aux infrastructures sportives, 125 personnes soit (44,01%) de la population enquêtée payent moins de 3001 FCFA ; 55 personnes soit (19,37%) des enquêtées payent entre 3001 et 15000 FCFA ; 22 personnes enquêtées soit (7,75%) payent un montant compris entre 15001 à 25000 FCFA, et 82 personnes soit (28,87%) des enquêtées payent plus de 25000 FCFA. Au regard de la portion élevée (de 44,01%) de personnes enquêtées qui choisissent de payer moins de 3001 FCFA, nous pouvons apprécier le niveau de vie de la population. La population concernée est majoritairement de classe moyenne, et donc souhaiterait que les coûts soient plus réduits pour donner l'occasion à la majorité (et même l'ensemble de la population) d'avoir accès aux infrastructures sportives. Nous allons en savoir davantage avec les tableaux de croisement de l'accès aux infrastructures sportives selon la fréquentation dans chaque commune.

Tableau N°3 : de croisement de l'accès aux infrastructures sportives selon la fréquentation dans la comme de Treichville. (n=207)

		Avez-vous facilement accès aux infrastructures sportives pour la pratique du sport ?		
		Oui	Non	Total
Fréquentez-vous le Palais des sports de Treichville ?	Oui	73	111	184
	Non	2	21	23
Total		75	132	207
Khi-deux de Pearson		0,004*		

*** liaison très significative au seuil de 1% ; Source :** enquête de terrain, 2023

Le tableau enregistre 111 personnes enquêtées soit (53,62%) qui fréquentent le palais des sports de Treichville mais qui n'ont pas facilement accès aux infrastructures sportives. Par contre 73 personnes soit (35,26%) des enquêtées fréquentent le palais des sports de Treichville et y ont facilement accès. Par ailleurs, 21 personnes enquêtées soit (10,14%) qui ne fréquentent pas le palais des sports disent ne pas avoir facilement accès aux infrastructures sportives. Aussi 2 personnes enquêtées soit (0,97%) qui ne fréquentent pas ce palais disent-ils y avoir facilement accès. Le Test de Khi 2 (p-value=0,004*) a une liaison très significative au seuil de 1% pour le croisement de l'accès aux infrastructures sportives selon la fréquentation dans la commune de Treichville. Quelle est alors la situation au niveau de la commune de Koumassi ?

Tableau N°4 : de croisement de l'accès aux infrastructures sportives selon la fréquentation dans la comme de Koumassi. (n=200)

		Avez-vous facilement accès aux infrastructures sportives pour la pratique du sport ?		
		Oui	Non	Total
Fréquentez-vous le complexe AGORA de Koumassi ?	Oui	105	82	187
	Non	5	8	13
Total		110	90	200
Khi-deux de Pearson		0,215* Ins		

*** liaison très significative au seuil de 1% ; lns : liaison non significative supérieur au seuil de 10% ; Source :** enquête de terrain, 2023

Les données du tableau révèlent que 82 personnes enquêtées soit (41%) fréquentent le complexe-AGORA de Koumassi et n'ont pas facilement accès aux infrastructures sportives. A l'opposé, 105 personnes soit (52,5%) des enquêtées fréquentent le complexe-AGORA de Koumassi et y ont facilement accès. Par ailleurs, 8 personnes enquêtées soit (4%) qui ne fréquentent pas le complexe-AGORA de Koumassi disent ne pas avoir accès facilement aux infrastructures sportives, contrairement aux 5 personnes enquêtées soit (2,5%) qui ne fréquentent pas le complexe-AGORA de Koumassi et disent y avoir accès facilement. Le Test de Khi 2 (p-value=0,215*) à une liaison non significative supérieure au seuil de 10% pour le croisement de l'accès aux infrastructures sportives selon la fréquentation dans la commune de Koumassi. Dans ce cas, nos résultats n'ont pas pu montrer le lien avec notre présomption.

En effet, les infrastructures sportives sont réalisées pour la population qui doivent librement y accéder selon les propos d'une personne enquêtée (gestionnaire d'infrastructure) en ces termes : « Les infrastructures sportives sont faites pour le public. Ce sont des cadres d'expression sportive dédiés à la population car une population sans activité physique est une population dangereuse et dépensière pour l'État. C'est pourquoi, il existe des complexes sportifs dans les différentes agglomérations afin que la population puisse faire du sport pour se maintenir en forme en évitant certaines maladies et bien d'autres choses ». Ce qui sous-entend que les gestionnaires sont conscients de l'utilité ou du bienfait de ces équipements sportifs. A la question de savoir si l'accès aux infrastructures sportives est facile, un autre enquêté (président de fédération), répond en ces termes : « Oui, nous accédons facilement mais en payant des droits et cela dans un délai bien déterminé. Quand bien même que l'accès n'est pas gratuit, on subit souvent des formes d'abus ou de maltraitance de la part des gestionnaires. C'est déplorable d'avoir sciemment une rupture d'électricité en pleine Coupe d'Afrique des Clubs parce qu'il est 21h. Nous trouvons cela désolant parce qu'un match de volleyball ne peut pas avoir une durée déterminée ». Les propos de ce verbatim remettent en cause ceux du verbatim précédent, et dénote ainsi une certaine mauvaise gestion de ces infrastructures sportives. Laquelle mauvaise gestion est mise à nu à travers les propos suivants d'un autre enquêté (athlète) : « Les infrastructures sportives ne sont pas accessibles aux populations parce que les populations n'arrivent pas à bénéficier véritablement de ces infrastructures sportives. Je prends l'exemple du palais des sports de Treichville où même les clubs n'ont pas facilement accès. Ils sont le plus souvent obligés d'aller au Stade-Champroux dont l'accès leur est favorable. Aujourd'hui, pour des problèmes d'accessibilité à ces infrastructures, nos athlètes sont obligés de s'entrainer sur le goudron et venir jouer le championnat en salle ; ce qui n'est pas adapté.

Pour que les clubs puissent accéder à ces infrastructures sportives, il leurs faut payer des sommes colossales. Je n'ose même pas imaginer ce que paye la population, car c'est vraiment injuste ». Partant de l'analyse de ces résultats, nous apercevons que la plupart des personnes enquêtées n'ont pas facilement accès aux infrastructures sportives. Nous pouvons donc dire que le mode de gestion des infrastructures sportives ne favorise pas un accès facile des populations ces équipements pour la pratique du sport. Pourtant, lorsque les infrastructures sportives sont à la disposition des populations, celles-ci se rencontrent sur ces lieux qui deviennent des greniers de cohésion sociale et de brassage culturel en favorisant la paix mais aussi le bien-être physique et moral des populations.

2. 2- La localisation des infrastructures sportives au regard de l'accessibilité des populations

Tableau N°5 : de croisement entre la distance des infrastructures et les pratiquants ou non dans la commune de Treichville. (n=214)

		Comment trouvez-vous la distance entre les infrastructures sportives et les populations				
		Trop éloigné(e)	Moins éloigné(e)	Proche	Adéquat	Je ne sais pas
Faites-vous du sport pendant vos temps libre ?	Oui	118	36	21	11	5
	Non	15	3	2	0	3
Total		133	39	23	11	8
Khi-deux de Pearson		0,099*				

*** liaison significative au seuil de 1% ; <u>Source</u> :** enquête de terrain, 2023

De ce tableau d'étude à Treichville, il ressort que 154 personnes enquêtées (obtenues en faisant 118+36) soit (71,96%) trouvent que les infrastructures sportives sont éloignées ; 21 personnes soit (9,81%) des enquêtées pensent que les infrastructures sportives sont proches ; 11 personnes enquêtées soit (5,14%) affirment que les infrastructures ont une distance adéquate et 5 personnes soit (2,34%) des enquêtées n'ont pas apprécié. Par ailleurs, pour les enquêtées qui ne pratiquent pas de sports, 18 personnes enquêtées soit (8,41%) pensent que les infrastructures sportives sont éloignées ; 2 personnes enquêtées soit (0,93%) trouvent que les infrastructures sportives sont proches des populations, et 3 personnes soit (1,40%) des enquêtées n'ont pas donné d'appréciation. Le Test de Khi 2 (p-value=0,099*) à une liaison significative au seuil de 1% pour le croisement entre la distance des infrastructures et les pratiquants ou non dans la commune de Treichville.

Tableau N°6 : de croisement entre la distance des infrastructures et les pratiquants ou non dans la commune de Koumassi. (n=211)

		Comment trouvez-vous la distance entre les infrastructures sportives et les populations				
		Trop éloigné(e)	Moins éloigné(e)	Proche	Adéquat	Je ne sais pas
Faites-vous du sport pendant vos temps libre ?	Oui	63	62	41	26	5
	Non	5	6	2	1	0
Total		68	68	43	27	5
Khi-deux de Pearson		0,811*				

*** liaison très significative au seuil de 1% ; lns : liaison non significative supérieur au seuil de 10% ; Source :** enquête de terrain, 2023

Le tableau d'étude réalisée à Koumassi indique que les personnes enquêtées qui font du sport et qui jugent les infrastructures sportives éloignées, sont au nombre de 125 personnes soit (59,24%) des enquêtées ; 41 personnes enquêtées soit (19,43%) pensent que les infrastructures sportives sont proches ; 26 personnes soit (12,32%) des enquêtées affirment que les infrastructures ont une distance adéquate et 5 personnes soit (2,37%) de la même population enquêtée n'ont pas donné leur avis. Par ailleurs, les 11 personnes enquêtées, soit (5,21%) qui ne pratiquent pas de sports, pensent que les infrastructures sportives sont éloignées ; 2 personnes soit (0,95%) de la population enquêtée trouvent que les infrastructures sportives sont proches ; quand 1 seule personne enquêtée soit (0,47%) pense que la distance entre les infrastructures sportives et les populations est adéquate. Le Test de Khi 2 (p-value=0,811*) à une liaison non significative supérieure au seuil de 10% pour le croisement entre la distance des infrastructures et les pratiquants ou non dans la commune de Koumassi.

De manière globale, lorsqu'on fait l'analyse de la distance des infrastructures sportives par rapport aux populations, nous avons : pour une population totale de 425 personnes enquêtées, 308 personnes soit (72,47%), (c'est-à-dire la grande majorité) trouvent que les infrastructures sportives sont éloignées des populations. A l'opposé, 104 personnes soit (24,46%) des enquêtées affirment que les infrastructures sportives sont proches ou adéquates. En ce qui concerne l'interrogation sur la localisation des infrastructures par rapport aux populations, un gestionnaire du palais des sports de Treichville donne son point de vue. Selon l'enquêté : « Cela dépend de là où tu te trouves. Si tu habites dans la commune de Treichville, évidemment le

palais des sports sera plus proche. Dans les autres communes, il y a également des infrastructures sportives, qui ne sont peut-être pas de la même envergure que celles du palais des sports de Treichville. Pour donc satisfaire leurs besoins sportifs, certaines personnes d'ailleurs ont recours aux infrastructures de Treichville. C'est sans doute ce qui pose le problème de distance du palais des sports par rapport à certaines populations ». Ainsi, ce verbatim nous éclaire-t-il sur une réalité : celle de la qualité des infrastructures sportives à la portée des populations. Ce qui interpelle les autorités sur la qualité des équipements à offrir aux populations, car à la vérité, tout être humain (sportif ou non) aspire perpétuelle à de meilleures conditions de vie et d'activité.

2. 3- La politique sportive : un facteur déterminant d'accessibilité aux infrastructures sportives

Tableau N°7 : de croisement des infrastructures sportives selon la facilité de leur accès à Treichville. (n=207)

		Selon vous, quelles sont les infrastructures sportives les plus faciles d'accès dans votre commune ?				
		Palais des sports	Terrain Biafra	Je ne sais pas	Autre	Total
Avez-vous facilement accès aux infrastructures sportives pour la pratique du sport ?	Oui	30	4	18	23	75
	Non	50	9	48	25	132
Total		80	13	66	48	207
Khi-deux de Pearson		0,148*				

*** liaison très significative au seuil de 1% ; lns : liaison à faible significativité au seuil de 1% ; Source :** enquête de terrain, 2023

Le tableau de données de Treichville montre que parmi les personnes enquêtées qui ont facilement accès aux infrastructures sportives, 30 personnes soit (14,49%) trouvent que l'accès est facile au palais des sports ; 4 personnes enquêtées soit (1,93%) pensent que c'est le terrain de Biafra qui est plus accessible ; 18 personnes soit (8,69%) des enquêtées ne se sont prononcées sur la question ; et 23 personnes enquêtées soit (11,11%) accèdent facilement à d'autres infrastructures sportives de la commune. Par ailleurs, parmi les personnes qui n'ont pas facilement accès aux infrastructures sportives, 50 personnes enquêtées soit (24,15%) trouvent qu'il est plus facile d'accéder au palais des sports ; 9 personnes soit (4,35%) des enquêtées pensent que c'est plutôt le terrain de Biafra qui est facilement accessible ; 48 personnes

enquêtées soit (23,19%) n'ont pas donné de réponse ; et 25 personnes soit (12,08%) des enquêtées pensent que d'autres infrastructures sont plus faciles d'accès. Le Test de Khi 2 (p-value=0,148*) à une liaison à faible significativité au seuil de 1% pour le croisement des infrastructures sportives la plus faciles d'accès selon accès ou non aux infrastructures dans la commune de Treichville.

Tableau N°8 : de croisement des infrastructures sportives selon leur facilité d'accès à Koumassi. (n=200)

		Selon vous, quelles sont les infrastructures sportives les plus faciles d'accès dans votre commune ?				
		Complexe AGORA	Terrain sogephia	Terrain inchallah	Je ne sais pas	Autre
Avez-vous facilement accès aux infrastructures sportives pour la pratique du sport ?	Oui	87	1	16	4	2
	Non	48	1	18	19	4
Total		135	2	34	23	6
Khi-deux de Pearson		0,000*				

*** liaison très significative au seuil de 1% ; Source :** enquête de terrain, 2023

Le tableau des données de Koumassi montrent que parmi les personnes enquêtées qui ont facilement accès aux infrastructures sportives, 87 personnes soit (43,5%) des enquêtées trouvent qu'elles ont facilement accès au complexe-AGORA de Koumassi ; 1 seule personne enquêtée soit (0,5%) pense que c'est le terrain-Sogephia qui est le plus facile à avoir accès ; par contre 16 personnes soit (8%) des enquêtées affirment plutôt qu'il s'agit du terrain-Inchallah ; 4 personnes enquêtées soit (2%) n'ont pas répondu à la question et 2 personnes soit (1%) des enquêtées pensent que d'autres infrastructures sont plus faciles d'accès. Par ailleurs, parmi les personnes qui n'ont pas facilement accès aux infrastructures sportives, 48 enquêtées soit (24%) trouvent le complexe-AGORA plus facilement accessible ; 1 seule personne enquêtée soit (0,5%) pense que c'est le terrain-Sogephia ; 18 personnes soit (9%) des enquêtées disent que le plus facile à avoir accès est le terrain-Inchallah ; 19 personnes enquêtées soit (9,5%) ont choisi de ne rien dire et 4 personnes soit (2%) des enquêtées pensent que les infrastructures les plus faciles à avoir accès sont ailleurs. Le Test de Khi 2 (p-value=0,000*) à une liaison très significative au seuil de 1% pour le croisement des infrastructures sportives selon leur facilité accès ou non dans la commune de Koumassi.

A l'analyse des différents résultats statistiques, la politique sportive est à revisiter ; car au vrai, la situation présente exige une amélioration à travers les propos suivants d'un enquêté (responsable d'associations) : « C'est pareil partout ! Il n'existe pas véritablement de politique sportive ou du moins si elle existe, elle n'est pas favorable aux fédérations et au développement des pratiques sportives. Or, le développement des activités sportives passe par les pratiquants à travers les associations sportives. C'est vraiment dommage que les pratiquants rencontrent des difficultés à avoir accès aux infrastructures sportives. Je suis désolé, parce qu'en pareille situation, on ne peut pas parler de développement d'activités physiques et sportives ». A la suite de cet intervenant, un autre responsable de club renchérie en ces termes : « Non, les communes ne mettent aucune politique en place. Je te prends un exemple : l'exemple d'un club qui porte même le nom d'une commune qui ne fait rien pour aider le club en question. La politique sportive communale n'est qu'une autre façade de la réalité. Je trouve que la politique sportive des communes n'existe pas. Les communes votent des budgets destinés aux sports et à la culture. Dans les faits, les activités culturelles se déroulent bien, mais on ne voit jamais rien au niveau du sport ; si ce n'est que l'organisation d'un ou de deux tournois. De surcroit, le club donc je parle (qui porte le nom d'une commune) n'a même pas un terrain d'entrainement dans la commune en question. Ce club est donc obligé d'aller s'entrainer à Descartes ou au Champroux, pourtant il joue le championnat national depuis plus de 10 ans ». Somme toute, ces deux verbatim témoignent bien de la nécessité d'une véritable politique sportive nationale qui soit relayée aussi bien par les instances déconcentrées que les instances décentralisées.

3- Discussion

Dans notre recherche qui vise à identifier les différents facteurs déterminants de l'inaccessibilité des populations aux infrastructures sportives, nous sommes advenus à la confirmation des résultats suivants : le mode de gestion des infrastructures sportives, leur distance des populations et la politique sportive mise en place rendent compte du niveau d'accessibilité des populations à ces équipements. A l'analyse, nous apercevons que ces différents résultats trouvés vont bien dans le même sens que ceux découverts par d'autres auteurs. Il s'agit par exemple des résultats des travaux réalisés par Maïga (2010) qui stipulent que les infrastructures sportives gérées par les collectivités locales sont plus accessibles aux populations que celles de l'Etat. Cet auteur en déduit que les raisons de la non accessibilité des infrastructures sportives gérées par l'Etat ont trait à des contraintes d'ordre physique, administratif et organisationnel. Aussi, Djissa (2013) dans son étude intitulée « les facteurs explicatifs des choix de localisation des migrants au sein du massif central » veut-il identifier

les facteurs qui influencent les localisations des migrants au sein du massif central. Ainsi, il arrive à montrer que les migrants actifs de 25 à 49 ans du massif central sont influencés dans leurs choix de localisation par rapport aux infrastructures. Par ailleurs, Bouttet (2019) dans son étude intitulée « Inclure et discriminer : la paradoxale mise en accessibilité des équipements sportifs » évoque la lente mise en accessibilité des équipements sportifs. Ceci crée naturellement un déséquilibre entre la disponibilité en infrastructures et les besoins des populations. Pour éviter un tel déséquilibre entre l'offre et la demande, les gouvernants sont en principe tenus d'adapter leur politique de construction et de gestion des équipements sportifs aux réalités socioculturelles, économiques et géographiques de leur territoire d'une part et d'autre part, tenir nécessairement compte des activités sportives pratiquées ou que les populations souhaitent pratiquer.

Conclusion

Somme toute, ce travail de réflexion vise à comprendre les facteurs explicatifs de la faible accessibilité des populations ivoiriennes aux infrastructures sportives, à partir des exemples de Treichville et de Koumassi. Pour en savoir davantage, nous sommes partis des présomptions (ou hypothèses) selon lesquelles l'inaccessibilité des populations aux infrastructures sportives se justifie d'une part par le mode de gestion et d'autre part par la distance qui sépare les populations de ces infrastructures. Aussi, la fréquentation desquelles infrastructures dépend-t-elle de la politique sportive mise en place. Suite à nos investigations, à travers l'observation directe, la recherche documentaire et l'enquête auprès de la population cible, nous sommes parvenus à la confirmation des présomptions précitées. De tels résultats sont alarmants pour une Côte d'Ivoire en quête de cohésion sociale et soucieuse de la santé de ses populations. C'est pourquoi, il revient à l'État ivoirien de savoir gérer ses infrastructures sportives, de construire des infrastructures sportives de proximité et de définir une politique sportive nationale qui soit en tandem avec les réalités des collectivités locales décentralisées (comme les mairies, les conseils régionaux…). Ceci interpelle particulièrement le monde de recherches universitaires sur l'invention de nouvelles pistes capables de concilier la politique déconcentrée de construction et de gestion des infrastructures sportives à celle des collectivités locales décentralisées. C'est certainement à partir de cette symbiose et/ou harmonie qu'on aura une véritable politique sportive nationale inclusive, qui ne laisse personne de côté, comme le recommande si bien la politique sportive internationale.

Références bibliographiques

- Akoueté, D.C. (2012). Décentralisation et politiques sportives locales au Bénin (2003-2008). Doctorat en science du sport et mouvement humain. Université de Toulouse.
- Antoine, P., & Mierlot, J. M. (2016). En Hauts-de-France, une bonne accessibilité aux équipements sportifs les plus courants.
- Cloes, M., & Vincke, J. (2004). Développer les liens, améliorer l'accès. Une exploration de l'impact social du sport. Fondation Roi Baudouin.
- Gouda, S. (2008). Les activités physiques et sportives dans les politiques gouvernementales au Bénin. Lettres d'Ivoire, 4, 82-100.
- Honta, M. (2004). Sport et action publique locale : des initiatives entre concurrence et complémentarité inter-institutionnelles. Le cas de la ville de Mérignac (Gironde). Staps, (1), 107 122.
- Laouali, A. (2005). Gestion des infrastructures sportives au Niger : Cas du stade général Seyni Kountché de Niamey. Mémoire d'éducation populaire de la jeunesse et des sports. Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Dakar.
- Loum, F. (2004). Evaluation des politiques sportives au Sénégal de 1960 à 1998. Afrique Francophone et Développement du Sport : Mythe ou Réalité, 27-47.
- Maiga, A. (2010). Quelle gestion pour une meilleure rentabilité des infrastructures sportives malienne ? Cas du stade du 26 mars. Mémoire de Master en Management des Activités Physiques, du Sport et des Loisirs Promotion 2010. Université Cheikh Anta Diop de Dakar
- N'Da P. (2002). Méthodologie de la recherche. De la problématique à la discussion des résultats (comment réaliser un mémoire, une thèse en sciences sociales et en éducation), Abidjan, EDUCI.
- Quivy R. Campenhoud L.V. (1995). Manuel de Recherche en Sciences Sociales, Paris, Dunod.
- Roult, R., Lefebvre, S., Adjizian, J. M., & Lapierre, L. (2014). « Activité physique et équipements sportifs chez les jeunes au Québec ». Agora débats/jeunesses, 127-140.
- Vaudchamp, V. (2015). Comment développer la pratique sportive ainsi que l'accessibilité aux équipements sportifs en milieu rural : exemple de l'Hérault ? (Doctoral dissertation, Université de Lorraine).